

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN, tenue le 14 mars 2022 à 19h30 au centre communautaire situé au 5350, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. Mot de bienvenue
2. Correspondance remise aux élus (Aucune)
3. Signification de convocation
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022
6. Finance
 - 6.1. Autorisation des comptes à payer
7. Administration
 - 7.1. Remplacement du défibrillateur
 - 7.2. Nomination des élus responsables des différents comités
 - 7.3. Municipalité solidaire du peuple ukrainien
 - 7.4. Diminution du salaire annuel de Mme Maryse Collette
 - 7.5. Inscription au congrès de l'ADMQ
 - 7.6. Aide financière Trio étudiants Desjardins
8. Sécurité Incendie
SANS SUJET
9. Transport et voirie
 - 9.1. Rapiéçage des chemins
 - 9.2. Abat poussière
 - 9.3. Nettoyage des fossés
 - 9.4. Fauchage et débroussaillage
 - 9.5. Nivelage des chemins
 - 9.6. Balayage des rues
 - 9.7. Rechargement des accotements
 - 9.8. Marquage de chaussée
10. Hygiène du milieu
 - 10.1. Annulation des frais pour mesurage des boues
11. Loisirs, culture et tourisme
SANS SUJET
12. Urbaniste
 - 12.1. Liste des permis du mois
 - 12.2. Projet de règlement numéro 2022-152
 - 12.3. Demande de vente d'un terrain municipal
13. Subvention
 - 13.1. Modification de la demande d'aide financière dans le cadre du programme de revitalisation des communautés
14. Réponse aux questions des citoyens
15. Divers
16. Levée de l'assemblée

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance ordinaire le 14 mars 2022, à 19h30 au centre communautaire situé au 5350, 7^e Rang à Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Stéphane Roberge, conseiller	siège no 1
Madame Karine Cormier, conseillère	siège no 2
Madame Maryse Joyal, conseillère	siège no 3
Monsieur Richard Sylvain, conseiller	siège no 4
Monsieur, Michel Côté, conseiller	siège no 5

ÉTAIT ABSENTE :

Madame Isabelle Trépanier, conseillère	siège no 6
--	------------

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Maryse Collette, Mairesse.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier.

1. MOT DE BIENVENUE

2. CORRESPONDANCES

Aucune correspondance pour les membres du conseil

3. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Roberge, **APPUYÉ** par Monsieur Richard Sylvain, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée. #2022-03-54

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022 a été remis aux élus;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci correspond aux décisions prises par la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Côté, APPUYÉ par Madame Maryse Joyal, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022.

Adoptée. #2022-03-055

6. FINANCES

6.1 AUTORISATION DES COMPTES A PAYER

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer ont été reçus et analysés par le personnel de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été remise aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Katrine Cormier, APPUYÉ par Monsieur Richard Sylvain et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'effectuer le paiement des dépenses pour le mois de février, mars et avril pour une somme totale de 278 432,81 \$.

Adoptée. #2022-03-056

7. ADMINISTRATION

7.1. REMPLACEMENT DU DEFIBRILLATEUR

CONSIDÉRANT QUE le modèle de défibrillateur que possède la Municipalité est maintenant discontinué;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Cardio choc offre la possibilité de racheter le défibrillateur actuel;

CONSIDÉRANT QU' un tel équipement est nécessaire pour assurer la sécurité et la santé des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Sylvain, APPUYÉ par Monsieur Michel Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de remplacer le défibrillateur actuel par le modèle Samaritan 360P au coût de 1 099 \$ plus taxes applicable.

Adoptée. #2022-03-057

7.2. NOMINATION DES ELUS A DIFFERENTS COMITES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers sont prioritaires pour le développement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le travail en comité avec les élus aiderait grandement la planification stratégique des dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le climat actuel favorise les échanges entre les employés municipaux et les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Katrine Cormier, **APPUYÉ** par Monsieur Stéphane Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'adopter la création des différents comités ainsi que la nomination des élus tel que présenté :

Comités	Représentants du Conseil
Développement des parcs	Mme Maryse Collette, mairesse Mme Isabelle Trépanier, conseillère numéro 6
Développement des loisirs	Mme Maryse Joyal, conseillère numéro 3 M. Michel Côté, conseiller numéro 5
Municipalisation des domaines	M. Richard Sylvain, conseiller numéro 4 Mme Isabelle Trépanier, conseillère numéro 6
Comité consultatif d'urbanisme	Mme Katrine Cormier, conseillère numéro 2 M. Michel Côté, conseiller numéro 5
Déménagement de la mairie	Mme Maryse Collette, mairesse Mme Katrine Cormier, conseillère numéro 2 M. Michel Côté, conseiller numéro 5
Développement économique	M. Richard Sylvain, conseiller numéro 4 M. Michel Côté, conseiller numéro 5 Mme Isabelle Trépanier, conseillère numéro 6
Valorisation du territoire	Mme Katrine Cormier, conseillère numéro 2 Mme Isabelle Trépanier, conseillère numéro 6
Travaux publics	M. Stéphane Roberge, conseiller numéro 1 M. Richard Sylvain, conseiller numéro 4 M. Michel Côté, conseiller numéro 5
Partenariat Municipalité-École	M. Stéphane Roberge, conseiller numéro 1 Mme Katrine Cormier, conseillère numéro 2 M. Michel Côté, conseiller numéro 5
Politique MADA, famille etc.	Mme Maryse Joyal, conseillère numéro 3 M. Richard Sylvain, conseiller numéro 4
Entente intermunicipale	M. Stéphane Roberge, conseiller numéro 1 M. Michel Côté, conseiller numéro 5
Ressources humaines	M. Stéphane Roberge, conseiller numéro 1 Mme Katrine Cormier, conseillère numéro 2 Mme Isabelle Trépanier, conseillère numéro 6

Adoptée. #2022-03-058

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a, ce faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

CONSIDÉRANT QU' à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

CONSIDÉRANT QUE les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

EN CONSÉQUENCE **IL EST PROPOSÉ par Madame Katrine Cormier, APPUYÉ par Madame Maryse Joyal** et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères :

Que la Municipalité de Saint-Lucien condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la Municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la Municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la Municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la Municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Adoptée. #2022-03-059

7.4. DIMINUTION DU SALAIRE DE MME MARYSE COLLETTE

CONSIDÉRANT QUE Mme Maryse Collette a analysé le salaire des maires et des mairesses de la région ainsi qu'avec des municipalités de même envergure;

CONSIDÉRANT QUE Mme Maryse Collette, de son plein gré, souhaite diminuer son salaire de 5 000 \$, car elle le juge trop élevé pour la taille de la Municipalité de Saint-Lucien;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Côté, APPUYÉ par Monsieur Richard Sylvain et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de réduire le salaire de mairesse de Mme Maryse Collette de 5 000 \$ pour l'année 2022.

Adoptée. #2022-03-060

7.5. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE l'association des directeurs municipaux du Québec tiendra son congrès annuel les 15, 16 et 17 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE le congrès représente une occasion de formation et d'échange avec d'autres directeurs généraux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Maryse Joyal, APPUYÉ par Monsieur Stéphane Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'inscrire M. Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier, au congrès de l'ADMQ au montant de 539 \$ plus taxes applicables et d'assumer les frais d'hébergement.

Adoptée. #2022-03-061

7.6. AIDE FINANCIÈRE TRIO ÉTUDIANTS DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien a reçu une demande de participation à l'édition 2022 du trio étudiant Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée permettra à des jeunes étudiants de notre territoire d'avoir une expérience de travail;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Côté, APPUYÉ par Madame Katrine Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de contribuer financièrement au montant de 500 \$ pour le Trio étudiants Desjardins.

Adoptée. #2022-03-062

8. SECURITE INCENDIE

Sans sujet

9. TRANSPORT ET VOIRIE

9.1 RAPIÉÇAGE DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien devra effectuer du rapiéçage de chemins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir plusieurs soumissions pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Roberge, APPUYÉ par Madame Maryse Joyal et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser M. Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier, à produire un appel d'offre sur SEAO en bonne et due forme.

Adoptée. #2022-03-063

9.2 ABAT POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien devra appliquer de l'abat poussière sur les chemins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir plusieurs soumissions dans le but d'avoir le meilleur prix possible;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Sylvain, APPUYÉ par Monsieur Michel Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser M. Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier, à produire un appel d'offre sur SEAO en bonne et due forme.

Adoptée. #2022-03-064

9.3 NETTOYAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien devra effectuer le nettoyage des fossés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir plusieurs soumissions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Roberge, APPUYÉ par Madame Maryse Joyal et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser M. Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier, à produire un appel d'offre par invitation sur SEAO en bonne et due forme.

Adoptée. #2022-03-065

9.4 FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien devra effectuer des travaux de fauchage et de débroussaillage;

CONSIDÉRANT QUE la valeur estimée du contrat permet à la Municipalité de conclure des ententes gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Sylvain, APPUYÉ par Madame Katrine Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser M. Simon Arsenault, responsable des travaux publics, à demander des prix pour le fauchage et débroussaillage.

Adoptée. #2022-03-066

9.5 NIVELAGE DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien devra effectuer des travaux de nivelage sur les chemins de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la valeur estimée du contrat permet à la Municipalité de conclure des ententes gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Côté, APPUYÉ par Monsieur Richard Sylvain et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser M. Simon Arsenault, responsable des travaux publics, à demander des prix pour le nivelage des chemins.

Adoptée. #2022-03-067

9.6 BALAYAGE DES RUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien devra effectuer le balayage des rues sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la valeur estimée du contrat permet à la Municipalité de conclure des ententes gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Stéphane Roberge, APPUYÉ par Monsieur Michel Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser M. Simon Arsenault, responsable des travaux publics, à demander des prix pour le balayage des rues.

Adoptée. #2022-03-068

9.7 RECHARGEMENT D'ACCOTEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien devra effectuer des rechargements d'accotement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir plusieurs soumissions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Maryse Joyal, APPUYÉ par Monsieur Stéphane Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser M. Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier, à produire un appel d'offre par invitation sur SEAO en bonne et due forme.

Adoptée. #2022-03-069

9.8 MARQUAGE DE LA CHAUSSEE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien devra effectuer des travaux de marquage de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE la valeur estimée du contrat permet à la Municipalité de conclure des ententes gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Sylvain, APPUYÉ par Monsieur Michel Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser M. Simon Arsenault, responsable des travaux publics, à demander des prix pour le marquage de chaussée.

Adoptée. #2022-03-070

10. HYGIENE DU MILIEU

10.1 ANNULATION DES FRAIS POUR MESURAGE DES BOUES

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble portant le matricule numéro 9779-73-0067 demande un crédit du montant de 28\$ exigé au compte de taxes 2022 pour le mesurage des boues de fosse septique, puisque cette dernière a été remplacée par une nouvelle installation septique Hydro-Kinetic qui ne requiert pas de mesurage ni de vidange de la part de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ledit propriétaire a fourni à la Municipalité la facture prouvant l'achat et l'installation de la nouvelle fosse en juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Côté, APPUYÉ par Madame Maryse Joyal et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de créditer le montant de 28\$ pour le mesurage des boues de fosse septique au propriétaire de l'immeuble portant le matricule numéro 9779-73-0067 et de retirer cette taxe pour les années à venir.

Adoptée. #2022-03-071

11. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Sans objet

12. URBANISME

12.1 LISTE DES PERMIS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien a délivré plusieurs permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voulait prendre connaissance des différents permis émis;

EN CONSÉQUENCE, la liste des permis a été remis au conseil municipal.

Adoptée. #2022-03-072

12.2 PROJET DE REGLEMENTS NUMERO 2022-152

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien a reçu de nouvelles informations concernant le projet de règlement 2022-152;

CONSIDÉRANT QUE la firme qui émet les permis doit revoir certaines dispositions du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Katrine Cormier, APPUYÉ par Monsieur Michel Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de reporter ce point à la prochaine séance du conseil ou une fois que l'ensemble de la documentation aura été reçu.

Adoptée. #2022-03-073

12.3 DEMANDE DE VENTE D'UN TERRAIN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien a reçu une demande (de la compagnie 106010 Canada inc.) pour la vente d'un terrain lui appartenant situé au 555, rang Therrien;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'un cimetière, que ce lieu est religieux et fait partie intégrante de l'histoire et du patrimoine de Saint-Lucien;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Katrine Cormier, APPUYÉ par Madame Maryse Joyal et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de ne pas vendre ledit terrain.

Adoptée. #2022-03-074

13. SUBVENTION

13.1. MODIFICATION DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REVITALISATION DES COMMUNAUTES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire améliorer la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de revitalisation des communautés permet aux municipalités de faire la construction et/ou l'amélioration d'infrastructure de loisirs et que l'aide financière est de 75%;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité maintient la décision d'améliorer le sentier piétonnier existant et de rajouter à la demande le prolongement du sentier piétonnier et l'installation d'un centre nautique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Katrine Cormier, APPUYÉ par Monsieur Stéphane Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, que la Municipalité s'engage à payer sa part pour ce projet estimé à 20 130 \$ en utilisant le budget non affecté pour la construction des parcs de loisirs.

Adoptée. #2022-03-075

14. REPONSE AUX CITOYENS

15. DIVERS

Sans objet

16. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSÉ par Madame Maryse Joyal, APPUYÉ par Monsieur Michel Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de lever l'assemblée.

Adoptée. #2022-03-076

Maryse Collette
Mairesse

Michael Bernier
Directeur général et greffier-trésorier